



**Ecole primaire**  
**P-J Hélias**  
**Le bourg**  
**29300 Mellac**

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE**

- Cinq pages de procès verbal
- Charte informatique,
- Charte de l'école
- Charte de la laïcité
- Règlement intérieur

**1<sup>ER</sup> trimestre : Jeudi 17 octobre 2019**

Heure de début : 18 heures

Heure de fin : 19h45

Présents		
<u>Personnels Education Nationale</u> Mme CRAS Mme GOURRET Mme HAMEL Mme GLEMAREC Mme PERON Mme DERVOU Mme PASERI Mme HEMERY Mme DANIEL Mme DERRIEN Mme KERGOAT M BEUX Mme MORGANT Mme POLYDOR Mme LE PENNEC Mme THOMAS	<u>Parents élus</u> M WERNER Mme RICHER M LOISANCE Mme LE MOEN Mme ABRAHAM Mme HELIAS Mme BRAIDA Mme LELOUP M BRAMOULLE Mme RIOU M LE BOEDEC Mme PALMADE	<u>Maire et ses représentants</u>  M PELLETER Maire  Mme ESCOLAN (3 <sup>ème</sup> adjointe déléguée aux affaires scolaires)) M LOZACHMEUR (4 <sup>ème</sup> adjoint délégué à l'aménagement, à la gestion et à l'entretien du patrimoine bâti) <hr/> <u>DDEN</u> M MONFORT Mme HELIAS <hr/> <u>Invités</u>
Absents/Excusés		
Education Nationale	Parents élus	Maire ou son représentant

ORDRE DU JOUR
1- Approbation du PV du conseil d'école précédent 2- Désignation du ou des secrétaires de séance : 3- Mode de scrutin 4- L'organisation pédagogique et les effectifs 5- La révision du règlement intérieur et des chartes

6- Les projets

7- Le Plan Particulier de Mise en Sécurité

1- **Approbation du PV du conseil d'école** du jeudi 27 juin 2019.

Le procès verbal est approuvé sans remarque.

2- **Désignation du secrétaire de séance** : Madame Dervout.

3-**Mode de scrutin** : Les membres donnent leur accord pour un vote à main levée.

4-**L'organisation pédagogique et les effectifs** :

La répartition des 351 élèves sur les quatorze classes à la rentrée scolaire. (Moins deux élèves après la Toussaint en raison de déménagements : 349 présents)

Classes	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Totaux
C Kergoat	15	8								23
C Derrien		25								25
F Beux		8	18							26
C Hemery			10	16						26
N Daniel			9	17						26
S Paseri				14	9					23
M Dervout					25					25
C Thomas					16	8				24
E Peron						27				27
C Polydor						12	13			25
S Glémarec							26			26
C Hamel							8	16		24
A Gourret								10	16	26
F Le Pennec								9	16	25
Totaux	15	41	37	47	50	47	47	35	32	<b>351</b>

Des échanges de services sont organisés pour les activités d'Anglais, d'histoire/géographie/sciences (CM), de sciences (CE) et des regroupements d'élèves ont lieu pour les activités de chants choral. (Actuellement, les répétitions ont lieu dans la garderie de l'élémentaire)

Cette répartition comporte cinq classes et demie en maternelle et huit classes et demie en élémentaire.

Les activités pédagogiques complémentaires : encadrées par les enseignants et sur accord des familles ont lieu les lundis et jeudis directement après la classe et ce jusqu'à 17h15. Les enseignants de maternelle du fait de leurs horaires décalés interviennent entre 11h45 et 12h15 dans les classes d'élémentaire.

Un « Club lecture » sera également proposé dans l'année scolaire sur la pause méridienne.

**5-La révision du règlement intérieur et des chartes** : (Voir pièces jointes)

Les modifications du règlement intérieur concernent :

-L'abaissement de la scolarité obligatoire à trois ans et l'inscription à l'école des élèves à la rentrée de leur troisième année.

-La procédure d'aménagement éventuel du temps scolaire en petite section les après-midis à la demande des familles.

-La réalisation de la charte informatique par un groupe d'élèves de CM , dont la mission va être de l'expliciter dans les classes élémentaires.

La charte ne mentionne pas le cyber-harcèlement puisqu'elle correspond aux usages de l'école et que les réseaux sociaux n'en font pas partie. Ce thème sera abordé plus particulièrement lors de la « semaine de lutte contre le harcèlement »

Vote concernant le règlement intérieur : le règlement est approuvé à l'unanimité.

M. Monfort questionne quant à l'encadrement de l'aide aux devoirs. Cette année, huit bénévoles encadrent les enfants dans la BCD de l'école.

M. Le Maire précise qu'une société de maintenance informatique interviendra dans les semaines à venir pour prendre en charge l'entretien du câblage, du réseau, les antivirus...

## **6-Des projets à moyen terme :**

► Un projet commun à toute l'école : Le projet expérimental contre le harcèlement : L'école de Mellac a été retenue dans le cadre de la mise en œuvre du protocole expérimental de lutte contre le harcèlement entre élèves au niveau de l'académie de Rennes (trois écoles dans l'académie).

Cet investissement se traduira par :

- ⇒ La passation par les élèves de CM de l'enquête sur le climat scolaire sur tablettes.
- ⇒ La réalisation d'actions concrètes le 7 novembre journée nationale contre le harcèlement : lecture d'un album sur le thème, suivi d'un débat ; chant « Liberté, égalité, fraternité » de Jean Nô par les élèves d'élémentaire en maternelle ; rappel de la méthode des messages clairs.
- ⇒ Participation des classes de CM au prix « Non au harcèlement » qui se traduira par la réalisation d'une vidéo ou d'une affiche.
- ⇒ Des séminaires pour les personnes du groupe de pilotage du projet.
- ⇒ Dans deux ans, repassage de l'enquête de climat scolaire.

De plus, l'équipe pédagogique prévoit de prolonger le travail fait l'année dernière sur le harcèlement (« Semaine de l'amitié ») en proposant des activités spécifiques aux élèves notamment la semaine n° 46 (les 12, 14 et 15 novembre) : jeux coopératifs, écriture collective d'une chanson sur l'amitié... Une information sur le cyber-harcèlement aura lieu en CM, des débats mouvants, prolongation de la formation des médiateurs (Avec identification et rôle actif sur la cour).

M. Le Maire précise qu'il existe un « Service communication » à Quimperlé Communauté et qu'il serait peut-être possible de demander conseil à M. Gwen Le Rest afin d'initier les enfants à la composition d'affiche.

Des ateliers de coopération inter-classes avec des interventions de parents auront également lieu plus tard dans l'année en maternelle.

- Les contes : l'ensemble des classes de maternelle (6 classes) travailleront sur le thème des contes, avec l'intervention d'une animatrice botaniste Krystel Wlodarczyk.
- Un projet en éducation physique et sportive avec des règles de code moral : le judo. M G. Fléjo interviendra en cours élémentaire. (4 classes)

- ▶ Un projet sur l'année en CM sur le thème de la seconde guerre mondiale avec la visite du Blockhaus du Pouldu, la participation à l'exposition sur le D-Day à Clohars-Carnoët en mai ainsi qu'aux commémorations du 8 mai à Mellac, ainsi qu'un voyage de trois jours en Normandie sur les traces des vestiges de cette guerre au mois de mars.
- ▶ Un projet sur les émotions en danse pour les élèves des classes comportant des CP avec l'intervention de Caroline Le Goff intervenante « musique et danse » subventionnée par Quimperlé Communauté. (3 classes)
- ▶ Des partenariats sont toujours en cours avec le manoir de Kernault, le Moulin-Blanc, et les jardins familiaux (Réalisation de panneaux peints pour décorer les parcelles). Les classes s'investissent également dans l'opération « Silence, on lit » (quart d'heure de lecture libre et silencieuse en élémentaire, lecture des enseignants en maternelle), et dans l'opération DMTL (Dis-moi ton livre) : voyage lecture et prix des lecteurs proposés aux élèves du pays de Quimperlé par le réseau des bibliothèques Matilin en partenariat avec l'inspection de Quimper Est (Plusieurs sélections en fonction de l'âge des enfants). Sur l'ensemble de la scolarité en primaire, cela représente quarante ouvrages lus par tous les élèves du secteur de Quimperlé. (Plus de mille votes par sélection de livres).
- ▶ Animations nature : Natur'aufile : activités portuaires et le traitement des déchets pour trois classes
- ▶ La boîte à livres : reporté depuis l'année dernière, ce projet débutera après la semaine de lutte contre le harcèlement.
- ▶ Rêves d'Océan pour quelques classes.
- ▶ Rencontres inter-chorales à Quimperlé.

### **7-Le Plan Particulier de mise en Sécurité.**

Une réflexion a été mise en place avec la municipalité.

Le PPMS est un document qui prescrit les protocoles à suivre en cas de danger majeur dans l'école. Il comporte deux volets : les risques majeurs naturels et technologiques et l'attentat intrusion. Les risques majeurs à Mellac : les tempêtes, un risque sismique faible, une cavité sous-terrainne, des canalisations de gaz, le radon. Le but du PPMS est de préparer l'équipe enseignante et municipale de l'école à assurer la sécurité des élèves en attendant les secours. Le PPMS risques majeurs prévoit : - le confinement des élèves en classe et/ou l'évacuation vers un lieu sécurisé : la salle polyvalente.

Le PPMS attentat intrusion prévoit les conduites à tenir en cas d'attaque : il prévoit deux comportements, s'échapper ou se confiner.

Le mardi 15 octobre 2019, un exercice « Attentat, Intrusion » sous forme de confinement a eu lieu. Un document d'information des familles ainsi que l'annexe 2 (« Conduite à tenir pour les parents ») sera distribué aux élèves dans les jours à venir.

En ce qui concerne le plan d'évacuation incendie, suite aux travaux dans l'école ces dernières années, celui-ci est en cours de remise à jour pour affichage dans les locaux.

Il serait intéressant d'équiper les locaux d'un système électronique à plusieurs tonalités en fonction des sonneries souhaitées. (Récréations, incendie, intrusion..)

M. Lozachmeur informe le conseil qu'un nouveau système de sonneries est à l'étude et en cours de chiffrage

Questions diverses :

J-P Monfort (DDEN) questionne les enseignants nouvellement arrivés sur leur ressenti quant à l'école. Les nouveaux enseignants se sont bien intégrés et apprécient le travail en équipe d'école.

M. Beux souligne cependant les difficultés liées au manque de préau en maternelle pour les récréations pluvieuses.

M Monfort interroge également sur la demande de l'inspection académique concernant le financement d'un test WISC 5 pour la psychologue scolaire.(environ deux mille euros à financer par les différents communes du secteur en fonction du nombre d'élèves scolarisés)

M. Le Maire précise qu'il étudie la question en lien avec les élus des autres communes concernées.

La présidente du conseil d'école lève la séance à 19 Heures 45.

La secrétaire de séance

La présidente

Marion Dervout

Nathalie CRAS

Signature :

Signature

